

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 décembre 2009 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de GEDIA au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Eric DYEUVRE, Monsieur Jean-Christophe LE DUIGOU, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 28 décembre 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie sur le barème déposé par GEDIA pour ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

### 1. Barème proposé par GEDIA

GEDIA propose une hausse de 0,402 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

### 2. Observations de la CRE

Dans l'attente de la présentation, par GEDIA, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts de GEDIA entre le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de GEDIA sur cette période correspond bien à une hausse de 0,402 c€/kWh, par application de la formule déposée par GEDIA qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

### 3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème proposé par GEDIA.

Fait à Paris, le 29 décembre 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

## ANNEXE

### Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique déposés pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par GEDIA

Tarifs	&	Consommation annuelle indicative	Hors TVA			TVA INCLUSE		
			Prix par kWh en c€	Abonnement		Prix par kWh en c€	Abonnement	
				mensuel	annuel		mensuel	annuel
			en €		en €			
Base	Cuisine	jusqu'à 1000 kWh	6,35	2,33	27,99	7,59	2,46	29,53
B0	Cuisine et eau chaude	de 1000 à 6000 kWh	5,34	3,36	40,29	6,39	3,54	42,51
B1	Chauffage avec ou sans eau chaude et/ou cuisine	de 6000 à 30 000 kWh	4,13	11,64	139,63	4,94	12,28	147,31
B2i	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies moyennes	de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)	4	17,66	211,87	4,78	18,63	223,52
B2S	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferie importantes	au-delà de 150 000 à 300 000 kWh (1)		74,44	893,24		78,53	942,37
			4,01	Hiver (2)		4,80		
			3,478	Eté (2)		4,16		

(1) Selon les usages et la répartition

(2) Hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Eté du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Les consommations de gaz naturel sont soumises:

- à la TVA au taux de 19,6%,
- pour certains clients, à la TICGN
- à la Contribution Unitaire